



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2001/4
21 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Cinquième session, 13-15 juin 2001
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**GROUPE DE TRAVAIL DE LA NORMALISATION DES PRODUITS
PÉRISSABLES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ**

Résumé des principales activités et des faits nouveaux

Note du secrétariat

Le présent document résume les principales activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) depuis sa cinquante-sixième session (6-8 novembre 2000).

Il sera demandé au Comité d'approuver le rapport de la cinquante-sixième session du Groupe de travail (TRADE/WP.7/2000/11) et de prendre note de ce document qui a été présenté pour information.

Le rapport et d'autres documents du Groupe de travail sont disponibles à l'adresse électronique suivante : <http://www.unece.org/trade/agr>

Le Groupe de travail tiendra sa cinquante-septième session à Genève du 12 au 14 novembre 2001.

1. Le présent document résume les travaux accomplis par le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité et par ses sections spécialisées en l'an 2000. Au moment de l'établissement du présent document, aucune réunion n'avait eu lieu en 2001. Durant la session, le secrétariat informera le Comité de toute décision pertinente prise lors des sessions des sections spécialisées (plants de pomme de terre, pommes de terre de primeur et de conservation, viande, fruits et légumes frais) qui auront lieu au cours du premier semestre de 2001.

RÉUNIONS TENUES EN 2000

- GE.6 : Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre, Genève, 31 janvier-3 février
- GE.11 : Section spécialisée de la normalisation de la viande, Genève, 27-29 mars
- GE.1 : Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais, Genève, 22-25 mai
- GE.2 : Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits), Genève, 19-22 juin
- Réunion des rapporteurs sur la normalisation de la viande, Sao Paulo (Brésil), 24-27 septembre
- Réunion des rapporteurs sur la normalisation des plants de pomme de terre, Moscou, 23-27 octobre
- Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité, Genève, 6-8 novembre

REPRÉSENTATION DES PAYS ET DES ORGANISATIONS

2. Le tableau ci-après résume les pays et organisations qui étaient représentés aux réunions tenues en 2000.

Afrique du Sud (WP.7, GE.1)	Espagne (WP.7, GE.1, GE.2)	Pologne (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6, GE.11)
Allemagne (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6)	États-Unis (GE.1, GE.2, GE.6, GE.11)	Portugal (WP.7, GE.1, GE.6)
Argentine (GE.11)	Fédération de Russie (WP.7, GE.6)	Roumanie (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6)
Australie (GE.11)	Finlande (WP.7, GE.1, GE.2)	Royaume-Uni (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6, GE.11)
Autriche (GE.1, GE.11)	France (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6, GE.11)	Slovaquie (WP.7, GE.1)
Belgique (WP.7, GE.1, GE.6)	Grèce (WP.7, GE.1, GE.6, GE.11)	Suède (GE.1)
Brésil (GE.11)	Hongrie (GE.1)	Suisse (WP.7, GE.1, GE.6, GE.11)
Cameroun (GE.1)	Irlande (GE.1)	Turquie (WP.7, GE.2)
Canada (GE.6)	Italie (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6)	Ukraine (GE.1)
Chili (GE.1)	Nouvelle-Zélande (GE.1, GE.11)	
Communauté européenne (WP.7, GE.1, GE.2, GE.6, GE.11)	Pays-Bas (WP.7, GE.1, GE.6)	
Côte d'Ivoire (GE.1)		
Danemark (GE.1)		
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (WP.7, GE.1)		
Régime de l'OCDE (WP.7, GE.1)		
C.L.A.M. (Comité de liaison de l'agrumiculture méditerranéenne) (GE.1),		
COLEACP (Comité de liaison - Europe - Afrique - Caraïbes - Pacifique - pour la promotion des fruits tropicaux, légumes de contre-saison, fleurs, plantes ornementales et épices) (GE.1),		
EAN International (GE.11),		
Conseil international des fruits secs (GE.2)		

TRAVAUX DE NORMALISATION

3. Normes révisées et adoptées : pommes et poires, aubergines, haricots, choux-fleurs, agrumes, courgettes, champignons de couche, fenouils, noisettes décortiquées, choux pommés, noisettes en coque, melons, pois, plants de pomme de terre, poivrons doux, raisins de table et tomates.

La norme-cadre révisée pour les produits secs et séchés (corps du texte) a été adoptée.

Nouvelle norme adoptée : Découpes et carcasses de bœuf

Recommandations adoptées : Avocats, prunes, cerneaux de noix

AUTRES DISCUSSIONS ET DÉCISIONS PERTINENTES

Plants de pomme de terre

4. Une réunion de rapporteurs s'est tenue à Moscou, à l'invitation du Ministère de l'industrie, des sciences et des technologies, responsable des normes alimentaires. Au cours de la réunion, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, conformément aux tâches assignées par la section spécialisée, et les participants ont procédé à une évaluation de la situation de la production de pommes de terre en Fédération de Russie et formulé un certain nombre de recommandations.

Viande

5. Lors de la réunion des rapporteurs au Brésil, des progrès ont pu être réalisés en ce qui concerne le projet de norme CEE-ONU pour les découpes et les carcasses de bœuf et de volaille grâce aux apports de plusieurs pays d'Amérique du Sud. La norme CEE-ONU pour les découpes et les carcasses de bœuf sera publiée en coopération avec l'Australie.

Descriptions commerciales et codes de classification

6. L'Association internationale de numérotation des articles (EAN International) exerce des activités à l'échelle mondiale dans le domaine du commerce électronique (gestion de la chaîne d'approvisionnement, numérotation des articles, codes-barres, modélisation) et participe activement aux travaux de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (par exemple en coparrainant la réunion des rapporteurs au Brésil).

7. EAN International a fourni au secrétariat des informations sur la question de la codification générique des fruits et des légumes. Outre les codes propres aux produits d'une société, il existe des listes de codes de classification nationaux et quasi internationaux. Il en résulte souvent des confusions dues à la diversité des codes utilisés. Il n'existe pas de descriptions commerciales ni de codes de classification internationalement reconnus pour les fruits et les légumes.

8. EAN International propose des négociations en vue d'établir une liste de codes pour les fruits et légumes sous les auspices de la CEE-ONU. Le Groupe de travail est invité à examiner s'il y a lieu d'aborder cette question et dans l'affirmative, où et comment la traiter.

9. Il a été décidé d'inviter EAN International à établir un document pour la prochaine session du GE.1 afin d'évaluer les pratiques actuelles (codes, descriptions commerciales), d'obtenir des informations précises sur la nature des codes utilisés et d'explorer les possibilités d'harmonisation internationale de ces codes.

Échange d'informations sur les cas de non-conformité

10. Il a été décidé d'adopter le document pertinent de l'OCDE sur l'échange d'informations sur les cas de non-conformité avec les normes CEE-ONU et de le publier sur le site Web.

Marquage par codes

11. Il a été décidé d'établir une liste des pays n'acceptant pas le marquage par codes (c'est-à-dire exigeant des indications expresses concernant l'emballer ou l'expéditeur) et de la publier sur le site Web. Un questionnaire sera envoyé pour recueillir ces informations.

Acceptation des normes de la CEE-ONU

12. Le Groupe de travail a décidé que les informations dont disposait le secrétariat sur l'acceptation des normes de la CEE-ONU seraient affichées sur le site Web. Il est en outre convenu que toutes les sections spécialisées devraient examiner la question de l'application de leurs normes (application des normes telles quelles ou par modifications des lois nationales, etc.).

Révision des méthodes de travail

13. Le secrétariat a fait savoir qu'un groupe de travail informel avait examiné un projet de révision des méthodes de travail au cours de la dernière session du GE.1. Le document a été actualisé en fonction des observations formulées. Un document officiel devrait pouvoir être présenté au Groupe de travail à sa prochaine session.

Élaboration de documents explicatifs

14. La Directrice de la Division du commerce, Mme C. Cosgrove-Sacks, a informé le Groupe de travail que des ressources complémentaires avaient été demandées pour les activités relatives aux normes agricoles. Elle a souligné que le secrétariat était prêt à apporter son concours dans le respect d'un ordre de priorité clair défini par les États membres.

15. Toutefois, compte tenu de la croissance nulle du budget de la CEE-ONU, il est peu probable que la Division du commerce dispose dans un proche avenir de postes supplémentaires au titre de l'appui aux travaux sur les normes agricoles. Le secrétariat tiendra le Comité informé de tout élément nouveau à ce sujet.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Commission du Codex Alimentarius et Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

16. La délégation de la Communauté européenne a déclaré que le Manuel de procédure du Codex permettrait au CCFFV de demander au WP.7 d'établir des avant-projets de normes du Codex, si bien que le WP.7 pourrait faire office de rapporteur devant ce comité.

17. La Communauté européenne avait proposé au CCFFV et, par analogie, au CCPFV d'utiliser l'un et l'autre cette possibilité en coopération avec la CEE-ONU en vue de limiter les chevauchements d'activités mais cette proposition n'avait pas été retenue par les comités du Codex.

18. La représentante du secrétariat du Codex a précisé que, conformément aux méthodes de travail du Codex, les normes de la CEE-ONU étaient utilisées comme base pour établir des avant-projets de normes du Codex et qu'il en serait ainsi pour les figues séchées. Elle a ajouté que l'établissement de l'avant-projet de norme du Codex pour les pommes avait déjà été confié

à un groupe de pays comme le voulait la pratique habituelle, et que le Comité avait préféré s'en tenir à cette solution. Le texte serait rédigé en étroite coopération avec le secrétariat de la CEE-ONU.

19. Le Président a fait savoir que le Groupe de travail était disposé à faire fonction de rapporteur devant les comités du Codex si la demande lui en était faite. Il a spécifié que cette proposition s'appliquait seulement à l'établissement de l'avant-projet de texte qui serait ensuite examiné par les comités du Codex.

Union européenne

20. La Commission européenne et la CEE-ONU continuent d'œuvrer en étroite collaboration pour veiller à l'harmonisation des normes de la CEE-ONU et de la CE. Le programme de travail des experts de l'UE porte sur divers thèmes, notamment les révisions des normes de la CE compte tenu des récentes décisions du WP.7 (le Conseil de l'UE demande à la Commission européenne de tenir compte des normes de la CEE-ONU pour l'élaboration des normes de la CE sur les fruits et légumes).

Régime de l'OCDE

21. La réunion plénière du Régime de l'OCDE a chargé le Président et le secrétariat du Régime de prendre officieusement contact avec la CEE-ONU et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin d'obtenir de ces organisations l'assurance qu'elles tiendront compte des points suivants et s'emploieront :

- à répertorier les doubles emplois qui se manifestent dans les ressources allouées par les trois organisations s'occupant actuellement de fixer des normes de qualité;
- à coopérer à la mise en place d'une approche commune visant à limiter dans la mesure du possible de tels chevauchements.

22. Une réunion informelle de toutes les organisations concernées est prévue pour le 20 avril 2001. Le secrétariat informera le Comité des conclusions pertinentes le cas échéant.

TEXTES PUBLIÉS

23. Au cours de la période 2000-2001, les normes suivantes ont été publiées.

TRADE/WP.7/2000/11/Add.1 (Pommes et poires)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.2 (Haricots)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.3 (Agrumes)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.4 (Champignons de couche)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.5 (Pois)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.6 (Raisins de table)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.7 (Melons)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.8 (Aubergines)

TRADE/WP.7/2000/11/Add.9 (Choux pommés)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.10 (Choux-fleurs)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.11 (Fenouils)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.12 (Poivrons doux)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.13 (Courgettes)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.14 (Tomates)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.15 (Avocats)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.16 (Prunes)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.17 (Noisettes en coque)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.18 (Noisettes décortiquées)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.19 (Norme-cadre)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.20 (Plants de pomme de terre)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.21 (Non-conformité)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.22 (Marquage par codes)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.23 (Renseignements communiqués par le Codex)
 TRADE/WP.7/2000/11/Add.24 (Renseignements communiqués par l'OCDE)

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS POUR 2001

Section spécialisée	Session	Lieu	Date	Date limite de remise des documents (règle des 10 semaines)
Plants de pomme de terre (GE.6)	31 ^e	Genève	12-14 mars	1er janvier
Pommes de terre de primeur et de conservation (GE.5)	15 ^e	Genève	19-21 mars	8 janvier
Viande (GE.11)	10 ^e	Genève	25-27 avril	12 février
Fruits et légumes frais (GE.1)	47 ^e	Genève	14-18 mai	5 mars
Produits secs et séchés (fruits) (GE.2)	48 ^e	Genève	18-21 juin	9 avril
Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)	57 ^e	Genève	12-14 novembre	3 septembre
